



## Pôle d'Equilibre Territorial Rural

---

### PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

18h à la salle du Batac, ZA Lafourcade, à Gimont

---

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 12 octobre, à 18h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Alain BERTHET, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

MEAU Christophe.

Excusés ou absents (titulaires) :

Patrick BET, Hervé LEFEBVRE, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE, Josianne DELTEIL, Francis IDRAC.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 14

Quorum : 9

Procurations : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance.

**Gaëtan LONGO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mise en place et constitution des commissions
2. Validation intermédiaire de la stratégie Leader, de la maquette financière, des règles de constitution du GAL
3. Validation de la demande d'aide préparatoire leader
4. Validation de la gouvernance Contrat Territorial Occitanie
5. Validation du choix du bureau d'étude Contrat d'Objectif Territorial - économie circulaire-
6. Modification des modalités de revente des vélos à assistance électrique
7. Facturation de pages dans l'agenda culturel « l'arrosoir » et tarifs appliqués
8. Convention d'objectifs entre le PETR Pays Portes de Gascogne et l'Association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne pour la période 2022-2024
9. Règles d'utilisation du compte 6232

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Validation de l'engagement du PETR dans la charte ENR.

\*\*\*\*\*

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical si il y a lieu d'apporter des observations au procès-verbal du conseil syndical du 21 septembre 2022, et de se prononcer sur son approbation.

**Le procès-verbal du conseil syndical du 21 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

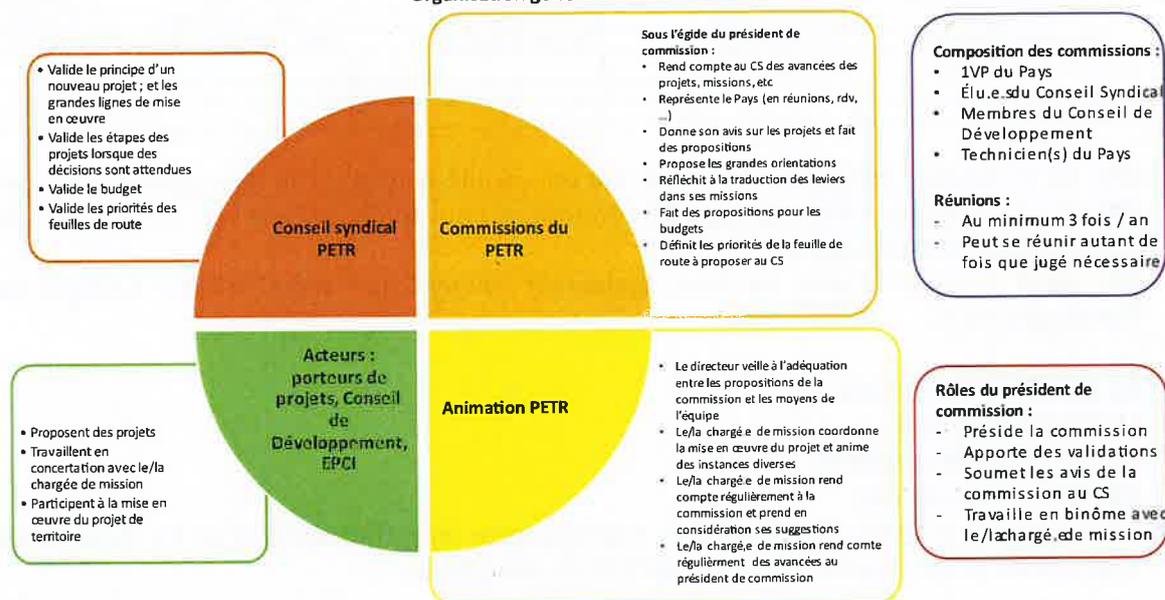
### **ExD2022\_10\_35 Mise en place et constitution des commissions**

Le Président rappelle : lors du conseil syndical du 21 septembre 2022, les élus ont acté le principe de la mise en place de cinq commissions thématiques dont les modalités de mise en œuvre doivent être validées :

- Commission Culture
- Commission Environnement
- Commission Economie
- Commission Mobilités Tourisme
- Commission Contractualisation

Le mode de fonctionnement proposé est le suivant :

## Organisation générale des commissions



La composition des commissions est proposée comme suit :

- 10 élus (2 par EPCI, qu'ils soient membres du conseil syndical ou pas),
- 5 membres du conseil de développement et 1 technicien par commission.

**Gérard Ariès**, présiderait la commission environnement,  
**Sandie Magnoac** la commission mobilités et tourisme,  
**Francis Idrac** la commission contractualisation,  
**Jean-Luc Silheres** la commission culture,  
**Xavier Ballenghien** la commission économie.

Des inter commissions seront réunies dans certains cas pour traiter de sujets faisant appel à une interdisciplinarité manifeste (culture, environnement et mobilité ou environnement, énergie et économie par exemple).

Un appel à candidature a été envoyé par email aux membres du Conseil Syndical (titulaires et suppléants).

A ce jour, voici les candidatures déposées :

	Culture	Environnement	Economie	Mobilités Tourisme	Contractualisation
Elu CCBL	Jean-Luc Silheres* <b>Président</b>	Patrick Bet			Alain Berthet
Elu CCBL		Jean Jacques Sagansan			
Elu 3CAG	Jacques Serin	Gérard Aries <b>Président</b>	Pierre Olivier Planchand	Michel Angelé	Christophe Meau
Elu 3CAG		Franck Villeneuve	Philippe Gineste	Eric Truffi	
Elu CCGT	Marilyn Vidal			Claire Nicolas	Francis Idrac Président
Elu CCGT					Gaëtan Longo
Elu CCLG	Isabelle Dubord		Xavier. Ballenghien <b>Président</b>	Alain Scudellaro	Ronny Guardia Mazzoleni
Elu CCLG					
Elu CC Savès	Marie-Thérèse Caille	Pierre Guicherd	Patrick Maho	Sandie Magnoac <b>Présidente</b>	Pierre Lacomme

<b>Elu CC Savès</b>	Denys Granier Deferre	Fabien Escalas	Guy Larée	Christian Magnouac	Bernard Beyria
<b>CODEV 1</b>	Catherine. Cournot	Francis Chabrol	Cécile Lucas	Christine Cazergues	Didier Bardy
<b>CODEV 2</b>	Catherine Mitjana	Benoit Salers	Stéphane Robert	Didier Bardy	Stéphane Robert
<b>CODEV 3</b>					
<b>CODEV 4</b>					
<b>CODEV 5</b>					

Afin de compléter les places vacantes, il a été décidé d'envoyer la liste des inscrits aux présidents de chaque communauté de communes pour qu'ils puissent en informer leurs conseillers communautaires.

Un appel à candidatures va être également envoyé aux membres du Conseil de Développement.

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **De valider** le fonctionnement des commissions, leur composition et les démarches visant à identifier des membres lorsqu'il reste des places.

*Gaëtan LONGO annonce à l'assemblée que Josianne DELTEIL a démissionné du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine. Ce dernier devra désigner un nouveau délégué titulaire afin de la remplacer.*

*Alain BERTHET souligne la non représentativité de la société civile.*

**ExD2022\_10\_36 Validation intermédiaire de la stratégie Leader, de la maquette financière, des règles de constitution du GAL**

Le Président rappelle que l'appel à candidature Leader 2023/2027 est à déposer avant le 30 octobre 2022 auprès de la Région Occitanie.

La candidature est en cours de rédaction sur la base de la concertation locale menée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et des réunions de concertation Leader organisées le 21/06/2022 et le 30/08/2022.

Cette candidature se compose d'une stratégie déclinée en fiches actions (entre 2 et 4 fiches actions, hors animation du GAL et coopération), d'une maquette financière, et de la définition des modalités de gouvernance et de fonctionnement du GAL (1,5 ETP minimum).

**Proposition de stratégie à valider :**

**Fiche action 1 : Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrices des transitions**

Objectif Opérationnel n° 1 - *Soutenir et accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire*

- Sous Objectif Opérationnel 1.1 - Accompagner les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans leurs projets de création, de développement de projets d'innovation sociale
- Sous Objectif Opérationnel 1.2 - Mettre en œuvre des actions relevant de l'économie circulaire

Objectif Opérationnel n°2 - *Soutenir et accompagner l'implantation de nouveaux espaces vecteurs d'innovation*

- Sous Objectif Opérationnel 2.1 - Création d'espaces d'accueil collectifs pour les entreprises, de Tiers Lieux et d'espaces de travail partagés
- Sous Objectif Opérationnel 2.2 - Création de commerces vecteurs de liens sociaux

Objectif Opérationnel n°3 - *Soutenir le développement de filières économiques, agricoles et alimentaires locales et des circuits courts de proximité*

- Sous Objectif Opérationnel 3.1 - Accompagner l'émergence et le développement de filières économiques locales
- Sous Objectif Opérationnel 3.2 - Accompagner le développement de circuits courts de proximité et la transformation des produits localement

Objectif Opérationnel n°4 - *S'adapter aux nouvelles tendances touristiques*

- Sous Objectif Opérationnel 4.1 - Consolider et poursuivre le développement de l'itinérance culturelle et touristique
- Sous Objectif Opérationnel 4.2 - Proposer une offre touristique nouvelle spécifique au territoire

## **Fiche action 2 – Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire**

Objectif Opérationnel n°1 - *Accompagner la mise en œuvre des PCAET et du label "Territoire engagé dans la transition écologique" sur le territoire*

- Sous objectif opérationnel 1.1 - Contribuer à la diffusion de l'information et des enjeux climatiques
- Sous objectif opérationnel 1.2 - Mettre en œuvre des actions innovantes et expérimentales qui visent à réduire les consommations et produire des ENR

Objectif Opérationnel n° 2 - *Préserver notre environnement, la biodiversité, la ressource en eau*

- Sous objectif opérationnel 2.1 - Préserver la ressource en eau et la biodiversité
- Sous objectif opérationnel 2.2 - Végétaliser les espaces publics et désimperméabiliser les sols

Objectif opérationnel n° 3 - *Expérimenter de nouvelles formes de mobilités plus inclusives et moins polluantes*

- Sous objectif opérationnel 3.1 - Développer la pratique des mobilités douces, actives et partagées et les transports en commun

- Sous objectif opérationnel 3.2 - Accompagner la définition et la réalisation d'itinéraires vélo structurants

**Fiche action 3 – Devenir un territoire inclusif et attractif**

Objectif Opérationnel n° 1 - *Proposer des services innovants, adaptés aux attentes de habitants*

- Sous objectif opérationnel 1.1 - Proposer des services innovants, expérimentaux ou mutualisés
- Sous objectif opérationnel 1.2 - Engager une prospective sur les services de demain

Objectif Opérationnel n° 2 - *Accompagner l'émancipation sociale sur le territoire*

- Sous objectif opérationnel 2.1 - Accompagner les initiatives traitant des grands enjeux de société (égalité femme/homme, agriculture, inclusion et lien social)
- Sous objectif opérationnel 2.2 - Travailler sur l'implication des jeunes sur le territoire

Objectif Opérationnel n° 3 - *Proposer une offre culturelle de qualité aux habitants du territoire*

- Sous objectif opérationnel 3.1 - Accompagner les dynamiques de coopération et la professionnalisation des acteurs culturels du territoire et plus particulièrement les pôles structurants
- Sous objectif opérationnel 3.2 - développer une offre culturelle au plus près des habitants à travers de la diffusion, des équipements, des créations et l'EAC

**Proposition de maquette financière à valider :**

<b>Fiche Action</b>	<b>Montant FEADER sollicité</b>
FA 1 - Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrices des transitions	600 000€
FA 2 - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire	800 000€
FA 3 - Devenir un territoire inclusif et attractif	600 000€
Animation du GAL (financement ingénierie)	400 000€
Coopération	100 000€
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000€</b>

**Proposition de modalités de gouvernance et d'animation à valider :**

Les règles à respecter : le comité de programmation doit représenter la diversité des acteurs locaux concernés par la stratégie et les représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux. Il doit se composer d'au moins 50% de membres privés. Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL.  
Proposition de composition à valider : un comité de programmation constitué de trois collèges :

- Un **collège public** avec 12 élus titulaires et 12 suppléants (3 pour les CCLG et CCGT ; 2 pour les CCBL, 3CAG et CCS) dont au moins un délégué communautaire par EPCI.
- Un **collège privé** avec 13 membres
- Un **collège consultatif** constitué de personnes ressources (chambres consulaires, techniciens de collectivités, experts, etc...).

Un appel à candidature sera lancé par le PETR.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE,** à l'unanimité

- **De valider** la stratégie Leader telle que présentée ci-dessus
- **De valider** la maquette financière telle que présentée ci-dessus
- **De valider** les règles de constitution du GAL telles que présentées ci-dessus.

*Concernant la constitution du Gal, Gaëtan LONGO propose d'équilibrer le nombre de privés par territoire en se basant sur la répartition des élus par territoire.  
Le Président rappelle que les élus peuvent être issus des conseils communautaires ou des conseils municipaux, toutefois il souhaite privilégier les élus des EPCI pour intégrer le GAL.*

#### **ExD2022\_10\_37 Validation de la demande d'aide préparatoire Leader**

Le Président informe qu'une aide forfaitaire Leader permet de financer le temps d'agents dédié à l'élaboration de la candidature Leader pour la période 2023/2027.

Cette aide est issue de la mesure 19.1 du FEADER.

Le plan de financement portant sur 75 jours de l'animatrice Leader entre avril et octobre 2022 est établi comme suit :

Montant d'opération : 20 500€  
Région : 4 100€ (20%)  
Europe : 12 300€ (60%)  
Autofinancement : 4 100€ (20%)

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE,** à l'unanimité

- **D'approuver** le plan de financement pour la préparation de la candidature Leader

- **D'autoriser** le Président à solliciter l'aide auprès de la Région Occitanie.

### ExD2022\_10\_38 Validation de la gouvernance Contrat Territorial Occitanie

Le Président rappelle que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) est un contrat de mise en œuvre des politiques territoriales de la Région sur le Pays (Pacte Vert/Occitanie 2040). Il s'agit d'un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers de la Région (dont le Leader et l'OS 5 FEDER);

Il se traduit par la signature entre le PÉTR, ses EPCI, la Région et le Département d'un contrat cadre stratégique, de fiches action et d'un Programme Pluriannuel de Projets et d'investissements (PPPI).

Chaque année, le territoire doit proposer des programmes prévisionnels annuels sur lesquels doivent être inscrits tous les projets d'investissements sollicitant une aide régionale.

Une gouvernance ouverte et participative qui doit associer les maires et les citoyens doit être mise en place :

1. Un **comité territorial de pilotage** stratégique et de suivi constitué de représentants des signataires dont le rôle est **d'approuver le contrat**, d'identifier, de sélectionner et de **prioriser les projets** présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque programme opérationnel annuel, d'apprécier chaque année l'avancement du programme, **d'ajuster** si nécessaire le contrat cadre, de fixer annuellement **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale**, de procéder à **l'évaluation permanente** des conditions de mise en œuvre du programme.  
Des comités techniques pourront être organisés en amont des comités de pilotage.
2. Une **conférence des Maires** réunie au moins une fois par an dans le cadre du processus d'élaboration du programme opérationnel annuel
3. Un **comité participatif citoyen local** qui peut être constitué du conseil de développement dont les membres doivent être tenus informés des projets afin de pouvoir formuler des observations, avis et propositions.

#### Il s'agit de définir et de valider la composition du comité territorial de pilotage :

1. Option 1 – **le COPIL est constitué des membres du conseil syndical** et des représentants élus de la Région, du Département et de l'Etat.
2. Option 2 – **le COPIL est constitué des membres de la commission contractualisation** et des représentants élus de la Région, du Département et de l'Etat
3. Option 3 – **le COPIL est un organe adhoc** constitué du président du PÉTR, d'un représentant par EPCI, de représentants élus de la Région, du Département et de l'Etat.

Le COPIL de validation du contrat aura lieu le 8 novembre 2022 à 15h.

Le contrat sera ensuite proposé à validation de tous les signataires pour une approbation définitive en commission permanente de la Région le 16 décembre 2022.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité**

- **De valider** l'option 2 proposée ci-dessus, pour la gouvernance du Contrat Territorial Occitanie.

**ExD2022\_10\_39 Validation du choix du bureau d'étude contrat d'objectif territorial - Economie circulaire**

Le Président rappelle que le PETR Pays Portes de Gascogne est engagé dans un Contrat d'Objectif Territorial proposé par l'ADEME et signé en novembre 2021.

Dans le cadre de ce contrat, une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges type fourni par l'ADEME pour un « **Accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic et d'une démarche économie circulaire dans le cadre du Contrat d'objectif territorial ADEME OCCITANIE à l'échelle du Pays Portes de Gascogne** ».

Les objectifs de la mission sont de :

- réaliser un état des lieux de la politique territoriale économie circulaire portée par la collectivité sur la base du référentiel d'actions du « programme économie circulaire »,
- définir un premier plan d'actions propre à la collectivité sur 3 ans permettant d'atteindre un objectif de progrès déterminé sur lequel la collectivité pourra s'engager,
- établir quelques préconisations pour faciliter la mise en œuvre du plan d'actions et le suivi de sa réalisation.

La chargée de mission économie circulaire du Pays Portes de Gascogne, en poste depuis le 15 septembre 2022, sera chargée de suivre cet accompagnement.

Pour rappel, voici le plan de financement et l'avancement des demandes d'aides :

- Coût de l'opération : 30 000€ TTC
- ADEME (Aide aux études) : 10 500€ TTC (35%) – aide accordée
- Région (Aide aux études) : 10 500€ TTC (35%) – accusé de réception de la Région le 11 juillet 2022.
- Autofinancement : 9 000€ TTC (pris en charge par l'aide forfaitaire COT)

Deux offres ont été reçues et ont été analysées, il s'agit des bureaux d'études AGATTE et INDIGGO ;

Un tableau récapitulatif d'analyse des offres a été présenté à l'assemblée.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **De choisir** l'offre du bureau d'études AGATTE, pour l'accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic et d'une démarche économie circulaire dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME Occitanie
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

#### **ExD2022\_10\_40 Modification des modalités de revente des vélos à assistance électrique**

Le Président rappelle que le PETR a acquis en 2017 et 2018 une flotte de 50 vélos à assistance électrique (VAE) dans le cadre de la mise en place du service de location VELOS DE PAYS.

Les membres du Conseil Syndical ont souhaité renouveler et compléter la flotte, la portant à 74 nouvelles unités. Ces nouveaux vélos ont été mis à disposition des douze points de location du territoire au printemps 2022.

Cette ancienne flotte de VAE est constituée de 49 vélos, un vélo ayant été accidenté et considéré comme épave par l'expertise des assurances.

Afin de financer le renouvellement de la flotte, les membres du Conseil Syndical ont inscrit au budget 2022 la revente de l'ancienne flotte pour un montant d 44 100 €.

Le 31 mai 2022, le Conseil Syndical a arrêté les modalités de revente de cette ancienne flotte de 49 vélos.

#### **Rappel des modalités de revente actées par le Conseil Syndical du 31 mai 2022**

- En direction des hébergeurs, des prestataires touristiques et des collectivités impliquées dans une démarche touristique ;
- Vente par lot de 2 unités ;
- 2 VAE ne sont pas revendus et sont réservés pour l'usage des agents du PETR dans le cadre de leurs missions.

#### **Bilan de la revente :**

35 vélos vendus sur 49 à des hébergeurs ou collectivités ;

36 600 € titres de recettes émis pour 44 100 € prévu au budget.

**Il reste donc 12 vélos à vendre, pour un reste à recevoir de 7 500 €.**

**Il est proposé aux membres du conseil syndical de modifier les modalités de revente pour ces 12 vélos.**

*Sur les 12 vélos restants :*

- **2 vélos** font l'objet d'un bon de commande (sans réduction de prix) de la part de deux hébergeurs qui ont déjà acheté 2 vélos chacun, conformément à la procédure de revente adoptée le 31 mai 2022.

Un autre hébergeur s'est porté candidat (sans bon de commande) pour le rachat de **2 vélos** supplémentaires.

**Modification 1 : Revendre à ces hébergeurs ces vélos supplémentaires.**

*Sur les 8 à 10 vélos restants :*

- **6 à 8 vélos** sont prêts à être revendus. Pour l'essentiel, ces vélos n'ont pas intéressé les acquéreurs potentiels en raison de leur grande taille et de certains modèles (dits « cols de cygne ») qui ne semblent pas répondre à une attente.

**Il est proposé aux membres du conseil syndical de modifier les modalités de revente pour ces 6 à 8 vélos.**

- Vente en lot : **3 vélos** seront proposés à la revente à un hébergeur de Lectoure qui en a fait la demande.
- Réduction du prix : en raison de la difficulté de revente des derniers vélos, il est proposé de réduire le prix des 3 vélos ci-avant à 1 000 € pièce.

**Modification 2 : revendre à cet hébergeur un lot de trois vélos à prix réduit.**

*Sur les 5 à 7 vélos restants :*

- **1 vélo** fait l'objet d'une demande de rachat par le CCAS de Samatan pour une action sociale.

**Modification 3 : autoriser la vente d'un vélo au CCAS de Samatan pour une action sociale.**

*Sur les 4 à 6 vélos restants :*

- **2 vélos** font l'objet de demande de rachat de la part de deux agents du PETR, dans une optique d'utilisation pour les trajets domicile-travail.

**Modification 4 : autoriser la vente de deux vélos aux agents du PETR.**

Afin de clôturer la revente de l'ancienne flotte des vélos de Pays, le Conseil Syndical a décidé de relancer la prospection en direction des hébergeurs du territoire.

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **D'approuver** les modifications des modalités de revente des vélos à assistance électrique telles que présentées ci-dessus.

**ExD2022\_10\_41 Facturation de pages dans l'agenda culturel « L'Arrosoir » et tarifs appliqués**

Le Président rappelle que l'agenda culturel du Pays Portes de Gascogne a été porté par l'association Culture Portes de Gascogne jusqu'à aujourd'hui. Dans le cadre du transfert des activités culturelles de l'association Culture Portes de Gascogne au sein du PETR Pays Portes de Gascogne, l'édition de l'Arrosoir sera désormais portée par le PETR.

Le principe de l'Arrosoir est de communiquer toutes les informations des acteurs : collectivités locales, associations, artistes ..., ayant lien à des événements culturels et artistiques.

L'Arrosoir est diffusé 3 fois par an à 5 000 exemplaires par numéro, sur le territoire du Pays Portes de Gascogne mais aussi sur une partie du département du Gers.

Pour que des événements puissent être mis en valeur, les diffuseurs peuvent acheter des espaces :

- une demi page au tarif de 250 euros
- une page entière au tarif de 500 euros

Le PETR Pays Portes de Gascogne a besoin de valider ces tarifs en conseil syndical pour pouvoir établir les titres de recette correspondants.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité**

- **D'autoriser** le PETR Pays Portes de Gascogne à facturer la vente de pages dans l'agenda culturel « l'Arrosoir » au tarif présenté ci-dessus et d'émettre les titres de recettes correspondant.

**ExD2022\_10\_42 Convention d'objectifs entre le PETR Pays Portes de Gascogne et l'association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne pour la période 2022-2024**

Le Président rappelle que l'association ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE a vu le jour le 4 août 2017 suite à une réflexion sur la transition énergétique, de citoyens issus du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne. Le but de cette association est de remettre le citoyen au cœur de la production d'énergie renouvelable et ainsi de se réapproprier la maîtrise et la production ENR.

Les objectifs de cette association sont :

- Sensibiliser les citoyens à la sobriété énergétique et se réapproprier la production d'électricité
- Créer une grappe de 15 installations de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques
- Accompagner les citoyens dans l'autoconsommation

Cette convention vise à formaliser les engagements des deux parties.

L'association s'engage à :

1. Mettre en place une sensibilisation à travers des réunions publiques sur le territoire du Pays Portes de Gascogne
2. Développer une communication visant à promouvoir la production d'énergie renouvelable sur le territoire à partir du photovoltaïque sur toiture.
3. Conseiller et accompagner la population, les élus, les collectivités et les entreprises concernant la sobriété énergétique :
4. Alimenter les indicateurs de suivi des PCAETs des communautés de communes du territoire du PETR

Le PETR s'engage à apporter un conseil en communication et en stratégie énergie réalisé respectivement par les chargés de missions marketing territorial et énergie-climat.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité**

- **De valider** la convention d'objectifs entre le PETR Pays Portes de Gascogne et l'association Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne pour la période 2022-2024
- **D'autoriser** le Président à la signer.

#### **ExD2022\_10\_43 Règles d'utilisation du compte 6232**

Le Président informe que le service de gestion comptable d'Auch recommande au PETR Pays Portes de Gascogne d'utiliser le compte 6232 « fêtes et cérémonies » pour certaines dépenses, afin d'éviter le rejet de mandats imputés au compte 6234 « réceptions » pour fourniture de repas ou apéro de pays dans le cadre de réunions et d'évènements organisés par le Pays.

La nature des dépenses inscrites au 6232 revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité. Il convient de préciser la nature des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses relatives aux manifestations suivantes pouvant être organisées par le Pays :

- Voeux
- Conférence des maires
- Animations, marchés, salons, séminaire, forum
- Manifestations sportives (Vélo à assistance électrique) ou culturelles

Il est proposé d'imputer également au compte 6232 l'ensemble des dépenses nécessaires à l'organisation de ces manifestations :

- Frais d'annonces, de publications et de communication
- Frais de location de matériels (podium, chapiteau, matériels audio-vidéo...)
- Frais de réception, vin d'honneur
- Rémunération d'intervenants pour ces manifestations
- Règlement des factures des troupes et sociétés de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

- Frais divers (Sacem...)
- Fleurs, gravures, médailles, et présents divers offerts à l'occasion de ces manifestations.
- Récompenses sportives ou culturelles

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **D'accepter** l'affectation au compte 6232 « fêtes et cérémonies » des dépenses énumérées ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget.

<b>Questions diverses :</b>
-----------------------------

Validation de l'engagement du PETR dans la charte ENR.

Les différentes autorités politiques en charge de l'aménagement du territoire et du développement des énergies renouvelables du Gers (Etat, Département, SDEG/Territoires d'Energie, SCOT, Associations de maires, Chambre d'Agriculture) ont décidé de se doter d'une vision commune du développement des projets concernés sur le territoire départemental afin de :

- Contribuer à l'attente des objectifs issus de la programmation annuelle de l'énergie ;
- Maîtriser ce développement dans le respect des usages préexistants du territoire ;
- Porter conjointement devant les différents acteurs concernés un langage commun ;
- Donner aux porteurs de projet un cadre dans lequel ils pourront développer sereinement leurs opérations.

L'adoption de la présente charte incarne cette ambition. Elle constitue un référentiel commun pour guider l'action de ses signataires et élargir leur coopération dans l'accueil et le suivi de ce développement.

Il est proposé d'ajouter cet engagement des PETR à la charte :

« Les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural s'engagent à proposition de libellé :

- Intégrer les principes conducteurs de développement de la présente charte dans leur action en appui, ou pour le compte, des intercommunalités les constituant (par exemple au travers de l'élaboration et l'animation des Plans Climats Air Energie Territoriaux) ;
- Intégrer les principes conducteurs de développement de la présente charte dans le cadre des contrats territoriaux dont ils sont porteurs, ainsi que dans le cadre de leurs propres projets ;
- Orienter les porteurs de projets vers les points d'entrée identifiés dans l'organisation territoriale structurée par la démarche de charte.

**A l'issue de la présentation, les membres du conseil syndical valident l'engagement du PETR à la charte ENR.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h30.

### SIGNATURES

Le secrétaire de séance,  
Gaétan LONGO



Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**  
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

POLE  
D'EQUILIBRE  
TERRITORIAL  
ET RURAL  
05 62 07 07 10

